



Le mardi 29 septembre 2020

Émilie CHALAS
Députée de l'Isère
Conseillère Métropolitaine
Conseillère Municipale de la Ville de Grenoble

Communiqué de presse

L'Assemblée nationale adopte en première lecture le Projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche pour la période 2021-2030

« Redonnons à la recherche française les leviers nécessaires pour relever les nombreux défis des années à venir, replaçant la France comme l'une des grandes nations scientifiques mondiales »

La semaine dernière, nous avons adopté le projet de loi de programmation pluriannuelle pour la recherche pour la période 2021-2030 en première lecture à l'Assemblée nationale.

La loi Recherche est un signal fort de soutien en faveur de la recherche scientifique et technologique en France. Elle traduit une ambition politique majeure et nécessaire : celle d'investir dans l'avenir, de replacer la science au cœur de notre société et de notre économie, par la mise en place d'une palette d'outils et de dispositifs visant à renforcer l'attractivité et l'excellence de la recherche.

La programmation présentée dans ce texte est bâtie autour de trois grands axes : réinvestir dans la recherche publique, retrouver l'attractivité des métiers scientifiques par la revalorisation des carrières des chercheuses et chercheurs, forces vives de l'excellence scientifique française. Enfin, parce que la culture scientifique doit faire partie de notre quotidien, elle vise aussi à diffuser la science et la recherche dans toute notre société.

Elle traduit par ailleurs les engagements du Président de la République pris devant la communauté scientifique le 19 mars dernier, alors que notre pays entrait dans une période inédite de son Histoire. La crise sanitaire a en effet démontré le caractère indispensable de la recherche scientifique et du partage des connaissances. Elle a ainsi confirmé la nécessité d'aller plus loin et d'investir davantage dans ce domaine.

En cette période exceptionnelle, redonnons à la recherche française les leviers nécessaires pour relever les nombreux défis des années à venir, replaçant la France comme l'une des grandes nations scientifiques mondiales.

Dans ce sens, avec ce texte, nous portons un investissement de 25 milliards d'euros alloués à la recherche pour les dix prochaines années, avec l'objectif d'un budget annuel de 20 milliards d'euros par an en 2030. Cet investissement inédit sera complété par le plan France Relance doté d'une enveloppe de 6,5 milliards d'euros fléchés vers l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Il s'agit là d'un important réinvestissement dans la recherche publique, qui devra générer un effet d'entraînement sur la recherche privée, permettant *in fine* d'atteindre l'objectif de 3% du PIB consacrés à la recherche.

Soutien à l'emploi dans les laboratoires, obligation de paiement mensuel des vacataires, revalorisation des métiers scientifiques, sécurisation de la situation des doctorants, création de chaires de professeurs junior (*nouvelles voies de recrutement qui permettront aux jeunes talents d'intégrer à l'issue de leurs travaux les corps de professeur des universités et des directeurs de recherche*) : les avancées en faveur du monde scientifique sont nombreuses. Pour redonner des moyens à la recherche, du temps aux chercheurs et de la visibilité à leurs travaux : elles sont nécessaires.

A Grenoble, j'ai été interpellée par les acteurs de la communauté scientifique iséroise sur différentes dispositions du texte de loi. La distribution des nouveaux financements principalement par « appels à projets », ainsi que le rôle et le fonctionnement l'Agence nationale de la recherche (ANR) soulèvent plusieurs interrogations. La question de la trajectoire fait l'objet d'inquiétudes, qu'il faut savoir entendre et comprendre : des fonds insuffisants, sur une période trop longue, incertains, ou mal ciblés...

J'ai aussi été alertée des risques possibles de précarisation des emplois : je serai vigilante à ce que la loi remplisse son objectif d'améliorer les conditions de recrutement et de travail des chercheurs dans nos territoires. Nous le savons, nous l'entendons : devenir chercheur reste aujourd'hui un parcours long et difficile. De plus, alors que la France perd 3000 doctorants par an, il est plus que jamais nécessaire de remédier à cette situation en améliorant les conditions et les salaires des doctorants et post doctorants, des jeunes chercheurs et des personnels en CDD, avec comme objectif progressif de recruter plus de 5 000 personnes sur 10 ans.

Enfin, le sujet des chaires de professeur junior fait l'objet de nombreux débats : précisé lors des discussions parlementaires, le dispositif proposé, qui crée un nouvel accès à la titularisation, est très encadré et limité à 20% des recrutements autorisés dans chaque corps.

En tant qu'élue d'une ville scientifique d'excellence connue et reconnue dans le monde entier, gage de progrès, de croissance et d'attractivité, et dont l'Université a rejoint cette année le top 100 mondial des universités, ce texte a aussi pour moi une résonance toute particulière. Soucieuse des interrogations soulevées, je tiens à rappeler que la programmation budgétaire proposée et adoptée reste ambitieuse et progressive, avec dès l'an prochain 400 millions d'euros supplémentaires et un renforcement du financement de l'Agence nationale de la recherche, qui verra ses moyens annuels augmentés.

Transitions climatique, écologique, énergétique, numérique, vieillissement, santé, sécurité, mobilités... : nous sommes collectivement confrontés à des défis nombreux, pour lesquels aucune réponse ne peut être apportée sans les contributions du monde scientifique. Je sais les attentes des acteurs du secteur, fortes et légitimes : à leurs côtés, je resterai attentive aux discussions parlementaires et à la mise en œuvre des dispositions adoptées.

Pour les générations actuelles et futures, la recherche, la science et l'innovation représentent un investissement majeur au bénéfice de toute la société. Elles sont et resteront une priorité.

Contact Presse :

Fanny MICHAUD

Collaboratrice parlementaire auprès d'Émilie CHALAS, Députée de l'Isère

126, rue de l'Université / 75007 Paris

fanny.michaud.ec@clb-an.fr / 01 40 63 63 59 – 07 86 44 39 96

emilie.chalas@assemblee-nationale.fr - <http://emiliechallas.fr/>